



Noyers
sur
Serein

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 JUIN 2025**

Le cinq juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de madame Nathalie LABOSSE, Maire.

Présents : 11 conseillers municipaux

Nathalie LABOSSE, Daniel SIMONNET, Michel BARDET, Cécile ANDRADE LUIS, Sandrine BLONDEL, Jean-Christophe GIOVANNELLI, Hélène KLUYVER, Yann LAPERTEAUX, Vincent MATHIOT.

Absents excusés, représentés : Cédric LORPHELIN *pouvoir à Yann LAPERTEAUX*, Vivien PONTHIEU *pouvoir à Hélène KLUYVER*, Daniel ROBERT *pouvoir à Vincent MATHIOT*, Catherine VERNEAU *pouvoir à Sandrine BLONDEL*, Bruno VUILLEMOT *pouvoir à Cécile ANDRADE LUIS*,

Secrétaire de séance : Hélène KLUYVER

Nombres de membres					
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	présents	ayant donné un pouvoir	votants	Absents sans pouvoir
15	14	9	5	14	0

Le quorum est atteint

Date de la convocation	Date d'affichage de la liste des délibérations
27 mai 2025	06/06/ 2025

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 08 avril 2025

Finances

1. Association Tennis Club du canton de Noyers : attribution de subvention
2. Admission en non valeur : budget eau et assainissement

Infrastructure

3. Dossier d'enquête publique relative à un projet de parc photovoltaïque
4. Restauration du clocher : Attribution marché d'étude CSPS
5. Restauration du clocher : marché de maîtrise d'œuvre – 1^{ère} et 2^{ème} tranches
6. Défense extérieure contre l'incendie : convention de mise à disposition de terrain privé

Patrimoine

7. Proposition de donation de parcelles à la commune par un particulier
8. Demande d'acquisition d'une parcelle communale par un administré

Autres

9. Proposition de jumelage avec Leinsweiler

Points divers :

- 14 juillet
- Inauguration exposition temporaire musée

- Hélène KLUYER a été élue, à l'unanimité, secrétaire de séance
→ Le compte rendu de la séance du 8 avril 2025 est approuvé à l'unanimité

1. ASSOCIATION TENNIS CLUB DU CANTON DE NOYERS : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame le Maire, fait part aux conseillers d'une demande de subvention de l'association du Tennis Club du Canton de Noyers. L'aide sollicitée contribuera à aider au financement de la rémunération d'un éducateur sportif. Le club compte actuellement 41 licenciés, 24 adultes, 17 jeunes en progression constante. Parmi les licenciés, 5 résident dans la commune.

L'éducateur sportif réalise 6 heures 30 hebdomadaire. Le club accompagne les jeunes pour des tournois départementaux. Il organise un tournois interne annuel pour les jeunes et les adultes.

Madame le Maire propose une subvention de 500 € comme pour le club de Foot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D2025-27 DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 €
-

2. ADMISSION EN NON VALEUR : BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La Trésorerie sollicite, l'admission en non-valeur des sommes pour lesquelles elle a précisé le motif d'irréécouvrabilité (décédé, non solvable, locataires sans adresses ...) ainsi que les poursuites réalisées. Le montant représente 513.79 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables correspondant à la liste n°7619961032 dressée par le comptable public pour le Service Eau et assainissement de la commune de Noyers pour un montant de 513.79 €

D2025-28 Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances telles que portées sur la liste n°7619961032
-

3. DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite tout conseiller qui serait en lien avec le projet à quitter la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote (Michel Bardet quitte la salle).

Le dossier d'enquête publique concerne la demande de neuf permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 113 ha et d'une puissance totale de 91.6 MWc (mégawatt-crête) sur le territoire des communes de NOYERS et de CENSY, déposée par la sté CONTIS 8 (entreprise GHLD).

Ouverture de l'enquête aux mairies de NOYERS et CENSY pendant 32 jours du 10 juin - 10h au 11 juillet -17h. Réunion publique à la salle polyvalente de Noyers le 21 juin de 9h30 à 11h30.

Le projet initial présenté en 2022 a fait l'objet de plusieurs ajustements successifs de la part du porteur de projet pour aboutir aujourd'hui à la version soumise au public (notamment réduction de la surface) : 150 ha à 113 ha dont 77 ha sur Noyers – suppression des parcelles Route Neuve et Voie Romaine.

A souligner que GLHD a entrepris une étude pour proposer une boucle d'autoconsommation dans le cadre du projet agrivoltaïque des Champs Solaires Nucériens. L'étude porte sur 2 scénarios :

- le 1^{er} est une ouverture à la boucle d'autoconsommation pour l'ensemble des consommateurs dans un rayon de 20 km du projet ;

- o le 2nd est une ouverture à la boucle d'autoconsommation uniquement pour les consommateurs des communes ayant délibérées en faveur du projet à son démarrage à savoir Annay sur Serein, Censy et Noyers.

Le second scénario a été retenu pour poursuivre l'analyse de l'impact de la mise en place de cette boucle d'autoconsommation avec l'objectif de proposer un contrat d'énergie avec une réduction de 30 % du couts du kWh par rapport à un tarif moyen d'environ 0,20 €/kWh.

GHLD s'est également engagé à prévoir le financement d'une borne de recharge dans l'atelier communal, une participation à hauteur de 30 000 € pour l'acquisition d'un utilitaire et une aide de 50 000 € pour le renouvellement de l'éclairage public en LED en complément du SDEY.

Le conseil est invité à donner son avis sur la demande des permis de construire.

Considérant la délibération du 7 janvier 2021 portant sur le développement de projet agrivoltaïque sur le territoire communal,

Considérant que le projet initial présenté en 2022 a fait l'objet de plusieurs ajustements successifs de la part du porteur de projet pour aboutir à la version soumise au public (notamment la réduction de la surface).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé,

D2025-29 Après en avoir délibéré, (1 abstention, 1 contre, 2 ne prennent pas part au vote)

➤ *EMET un avis favorable à la tenue d'une enquête publique sur le projet.*

4. RESTAURATION DU CLOCHER : ATTRIBUTION MARCHE D'ETUDE CSPS

La consultation concerne la réalisation d'une mission de **Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé** pendant les travaux de restauration et mise en valeur du clocher. La consultation a été lancée le 29 avril. Les offres étaient attendues pour le 26 mai.

Le montant estimé est inférieur au seuil des procédures formalisées visé à l'article L2123-1 du code de la commande publique, une consultation directe a été faite auprès de 6 entreprises :

- ALPES CONTROLES Dijon
- SOCOTEC Auxerre
- VERITAS Auxerre
- QUALICONSLT Fontaine Les Dijon
- APAVE Monéteau
- DEKRA Auxerre

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 juin, pour entendre l'analyse de l'ATD sur les 5 offres reçues. Il en ressort après application des critères de sélection, que la SOCOTEC est la mieux disante.

Au vu de l'analyse des offres, la proposition de la commission est de retenir la SOCOTEC, qui a obtenu la meilleure note globale, comme attributaire du marché pour un montant de 11 700 € HT.

D2025-30 Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de :

- *CONFIER à la société SOCOTEC la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé de niveau 3 lors des travaux de mise en valeur du clocher de l'Eglise.*
 - *SIGNER avec la sté SOCOTEC un marché à procédure adaptée pour un montant de 11 700 €HT,*
 - *AUTORISER madame le Maire à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de cette délibération.*
-

5. RESTAURATION DU CLOCHER : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – 1^{ERE} ET 2^{EME} TRANCHES

Afin que l'agence Thierry LEYNET poursuive sa mission de MAITRISE D'ŒUVRE, à l'issue de l'étude de diagnostic dans le cadre de la restauration et de mise en valeur de l'Église Notre Dame, il convient de signer une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre – Marché subséquent n°1-

Les honoraires sont calculés sur la base de l'estimation faite à l'issue de l'étude de diagnostic :

- Montant de travaux pour la tranche ferme : **691 200 € HT**
- **tranche optionnelle : 623 800 € HT**

soit 1 315 000 € HT au taux 8.50 % : 111 775 € HT répartis :

- Tranche ferme : 86 138 , 38 € HT
- Tranche optionnelle : 25 636.62 €

En complément des honoraires de M.O, il est demandé à monsieur Leynet d'inclure une mission OPC (Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination), il s'agit de veiller à la bonne organisation du chantier et notamment à la coordination des différents intervenants au cours de la réalisation des travaux. Elle est rémunérée à 0.30 % : soit 3 945 €

Les Honoraires sont subventionnés à hauteur de 40 % par la DRAC et 30 % par l'Etat

Vu les termes de l'acte d'engagement,

D2025-31 Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de :

- CONFIER à l'agence Thierry LEYNET, 77 140 NEMOURS, la mission de maîtrise d'œuvre Marché subséquent n°1- en vue de la restauration et mise en valeur du clocher de l'église Notre Dame.
- SIGNER avec l'agence Thierry LEYNET l'acte d'engagement pour un montant de :
 - Tranche ferme 88 211.98 € HT
 - Tranche optionnelle 27 508.02 € HT
- AUTORISER madame le Maire ou son représentant à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de cette délibération .

6. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN PRIVE

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de Défense Extérieure contre l'Incendie prévu dans le cadre des programmes du budget primitif 2025.

Elle expose au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention qui prévoit l'installation d'une réserve incendie bâche souple de 120 m3. Elle sera implantée sur une parcelle située au plus proche des habitations du lotissement de la Vallée d'Amour et pouvant également servir pour les habitations de la route d'Avallon. Une bouche incendie sera également prévue rue de la Gare.

Madame le Maire précise qu'il convient d'acquérir une partie du terrain situé « les Roches Perteuses » avec une surface suffisante à la réalisation de l'ouvrage (environ 500 m² entre 2000 et 3000 € l'hectare).

Ces travaux de défense incendie et acquisition de terrain sont éligibles à la DETR. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat selon le plan de financement ci-dessous :

Bouche incendie – rue de la Gare	5 711
Réserve incendie Vallée d'amour	18 730
Achat de terrain et frais d'actes (géomètre, notaire,..)	8 000
Total	32 441
Subvention DETR 50 %	16 220.50
Autofinancement	16 220.50

Au vu de l'intérêt général de ces travaux,

D2025-32 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de :*

- LANCER le programme de travaux de défense incendie
- ACCEPTE le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- AUTORISE madame le Maire à signer la convention ou l'acte d'achat et tout document rendu nécessaire à l'exécution de cette délibération
- CHARGE madame le Maire de solliciter la DETR

7. PROPOSITION DE DONATION DE PARCELLES A LA COMMUNE PAR UN PARTICULIER

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Mme Jacqueline DILLON (89500 DIXMONT) de faire donation à la commune de 11 parcelles constituées de taillis et de landes représentant une surface globale de 1 ha 42 a 80 ca :

- 5 parcelles en taillis : 73 a 90 ca
- 4 en Lande : 68 a 90 ca

Les parcelles sont situées route de Tonnerre, Fontaine Froide, rue de la Montée de Jouancy, lieudit de Venoise, les Clorges, Côte des Fourches.

Vu la proposition de donation,

D2025-33 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :*

- ACCEPTE la donation proposée par Madame DILLON
- DIT que les frais occasionnés par cette donation seront à la charge de Mme DILLON.
- AUTORISE madame le Maire ou son représentant à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de cette délibération.

8. DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE PAR UN ADMINISTRE

Vu la proposition de Monsieur Dorian PARIS et de Madame Clarisse DESJOURS, domiciliés 33 rue de la Gare 89310 NOYERS, en vue d'acquérir la parcelle AE 47 (53 m²) jouxtant sa propriété ;

Vu le Code de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L3211-14

D2025-34 *Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :*

- ACCEPTE de céder la parcelle AE 47 à titre gratuit
- DIT que les frais occasionnés par la vente seront à la charge de Monsieur Dorian PARIS et de Madame Clarisse DESJOURS
- AUTORISE madame le Maire ou son représentant à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de cette délibération.

9. PROPOSITION DE JUMELAGE AVEC LEINSWEILER

Madame le Maire fait part de la décision du Conseil Municipal de Leinsweiler en faveur d'un jumelage entre les villages de NOYERS et LEINSWEILLER à la suite du pacte d'amitié.

Ce jumelage aurait pour objectif tisser un lien d'amitié et de solidarité, et se traduirait par un engagement au développement et à la promotion de projets communs dans des domaines d'intérêts mutuels (environnement, jeunesse, tourisme ...), à des échanges culturels, éducatifs, économiques ... ainsi qu'un rapprochement entre les habitants (visites, séjours, manifestations..)

Madame Labosse propose qu'une commission se crée pour travailler sur l'accueil de la délégation qui viendrait le 12 septembre.

Vu l'article L1115-1 du CGCT et vu l'intérêt général,

D2025-35 Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le principe de jumelage entre la Commune de LEINSWEILLER (Allemagne) et la Commune de Noyers
- D'AUTORISER madame le Maire à signer la charte de jumelage ainsi que tout document afférent à ce partenariat
- DE PREVOIR de désigner un comité de jumelage chargé de coordonner les activités et échanges.

POINTS DIVERS :

14 juillet : le déroulé avec distributions des missions de chacun est communiqué aux conseillers.

Jérôme Blondel est désigné speaker.

La retraite aux flambeaux du 13 juillet sera guidée par la calèche de Clémence Vinay.

Inauguration exposition temporaire au musée :

L'exposition de Françoise Le Corre « écouter-voir (R)égard » présentée au musée du 5 juillet au 2 novembre, fait suite à l'exposition de l'année dernière « REVOIR, un autre regard ». Elle reprend le concept de créer une relation entre les œuvres d'art contemporaines et la collection permanente du musée. Madame Labosse souhaite remercier Ursula Kraft pour cette exposition et son organisation.

TOUR DE TABLE

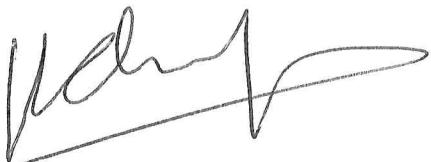
Vivien Ponthieu propose une campagne de sensibilisation aux gestes de tri. Idée à soumettre à la Communauté de Commune.

Sandrine Blondel communique les dates du marché de Noël des 20 et 21 décembre et les idées de décoration. Elle tient à rappeler que toute aide est bienvenue, notamment pour la décoration des sapins.

La séance est levée à 21 h 50

La secrétaire de séance

Hélène KLUYVER



Madame le Maire

Nathalie LABOSSE

